

Aéroport Casablanca Mohammed V

A partir de la saison IATA été 2014, le système aéroportuaire CMN / RBA est qualifié système aéroportuaire entièrement coordonné (Niveau 3 IATA).

L'aéroport de Casablanca Mohammed V est entièrement coordonné chaque jour entre 6 heures et 23 heures locales : sauf en cas de force majeure, tout atterrissage ou décollage d'un aéronef exploité par une entreprise de transport aérien est subordonné pendant cette période, à l'attribution préalable du créneau horaire correspondant par le coordonnateur délégué désigné sur ce système aéroportuaire.

Ces dispositions ne s'appliquent pas notamment (i) aux vols d'Etat, (ii) aux décollages et atterrissages pour des motifs liés à la sécurité des vols ou des personnes, (iii) aux atterrissages d'urgence, (iv) aux vols humanitaires ou sanitaires.

Autorité aéroportuaire : [Office National Des Aéroports](#) (ONDA)

Service de l'information aéronautique : [SIA Maroc](#)